

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
 - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
 - ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
 - ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3^{ème} adjoint
 - ✓ M. BOYARD Michel
 - ✓ Mme DECHIR Fazia
 - ✓ M. MARIETTE Christophe
 - ✓ Mme BRETON Laurence
 - ✓ M. LEFEBVRE François
 - ✓ Mme DESLANDES Séverine
 - ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid
 - ✓ M. SIMMONDS Stevens
 - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
 - ✓ Mme OGEZ Brigitte
 - ✓ M. TARGIT Didier
- et M. DEMONCHAUX Daniel (Secrétaire de mairie)

L'ordre du jour était le suivant :

- PV du 18/12/2017 : approbation
- Délibération pour valider le projet de construction de l'équipement para et périscolaire.
- Délibération pour demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) pour le projet de construction de l'équipement para et périscolaire avec le financement,
- Délibération pour valider la décision de la commission d'appel d'offres du choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la phase de conception et de suivi de la construction de l'équipement para et périscolaire et de l'aménagement des espaces extérieurs,
- Délibération pour valider les décisions de la commission d'appel d'offres pour les missions afférentes à la construction de l'équipement para et périscolaire,
- Parole aux commissions,
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

- L'assemblée désigne M. Stevens SIMMONDS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Avant l'ouverture du Conseil proprement dit, les concepteurs du projet para et périscolaire, M.M. GHIER et DEPREME font une présentation rapide du projet au conseil

- Rappel que le bâtiment aura une surface utile de 634m²
- Tout en étant très différent des constructions voisines, qui n'ont pas d'unité architecturale marquée, les concepteurs ont tenu à insérer le bâtiment du point de vue du volume dans le tissu environnant (présence de pignons en dialogue avec les formes archétypales environnantes, alignement sur les constructions voisines avec une perspective en direction du centre bourg en prévision de sa requalification, matérialisation au sol de la chaussée par des potelets pour séparer piétons et circulation automobile)
- Le bâtiment est organisé selon 2 axes grossièrement est-ouest qui le traversent comme 2 rayons obliques, deux axes visibles de l'extérieur par une entrée centrale qui ouvre sur un espace de convivialité.
- La structure en bois du bâtiment, visible à l'intérieur, est recouverte d'une peau de bardage métallique de couleur sombre
- Le coût du projet s'élève à 1 480 962,88 euros
- Pour ce prix, le parvis prévu devant la construction se prolonge sur la chaussée grâce à la continuité des matériaux utilisés (essentiellement minéraux) afin de correspondre au mieux avec le projet TESSON de restructuration du centre-bourg.

S'engagent ensuite une série d'échanges et de questions

- M. Jean-Pierre DOMONT rappelle que la maison est le fruit d'une collaboration avec les associations qui par leurs demandes ont modifié les propositions initiales.
- M. Didier TARGIT émet des doutes sur la capacité du bâtiment qui, à l'avenir, risque de ne pas pouvoir faire face à une demande croissante liée à l'augmentation de la population induite par la construction du lotissement jardin du petit bois.
- Mme Brigitte OGEZ fait remarquer que le bardage métallique ne lui semble pas adapté à l'ambiance « rurale » de la commune.
- M. Stevens SIMMONDS demande s'il serait possible d'introduire des matériaux comme les tuiles de façade en terre cuite afin de casser un peu l'effet de masse sombre que peut produire le bâtiment. M. GHIER lui répond que ce n'est plus « à la mode »
- Mme Fazia DECHIR regrette que la façade sud, côté rue, soit presque aveugle ce qui ne lui semble pas esthétique et ce qui, sur le plan thermique est peut-être un contresens.
- M. François LEFEBVRE propose d'invertir des salles entre le nord et le sud et s'étonne que les salles de services soient plutôt positionnées au sud.
- Mme Chantal GAUDOIN précise que les salles du club informatique seraient mieux positionnées au nord à l'abri des rayons du soleil.
- M. GHIER répond que procéder à ces interventions serait en fait une remise en cause importante du programme ce qu'il ne souhaite pas. Par ailleurs il réaffirme le rôle non négligeable, pour la luminosité de l'ensemble du bâtiment, du jardin intérieur puisqu'il est une source importante et transversale de lumière.
- Toutes ces remarques se concluent sur une présentation du planning de réalisation par M. DEPREME dont on peut retenir 2 échéances importantes : permis de construire en juillet 2018 et début du chantier en octobre 2018 pour une livraison un an après.

Le Conseil municipal commence à 21 h45

- **PV du 18/12/2017 : approbation**

- Mme Anne-Sophie DOMONT fait remarquer que son compte-rendu a été modifié à plusieurs endroits : il s'agit de remarques sur des procès-verbaux d'audition et d'ouverture de plis qui n'auraient pas été rédigés donc impossibles à valider par le Conseil Municipal précédent.
- M. Jean-Pierre DOMONT précise que ces procès-verbaux existaient bel et bien.
- Mme Anne-Sophie DOMONT déclare n'avoir pas été convoquée pour ces ouvertures de plis ce que dément M. Jean-Pierre DOMONT.
- Quoiqu'il en soit, Mme Anne-Sophie DOMONT regrette de n'avoir pas été consultée pour ces modifications apportées à son compte-rendu.
- M. Jean-Pierre DOMONT n'a, en particulier, pas apprécié la formulation choisie pour évoquer les échanges à propos des salaires des agents de la mairie : il y a actuellement les entretiens professionnels et la réunion d'information pour le RIFSEEP a été présentée aux agents.
- M. Jean-Pierre DOMONT, Mme Chantal GAUDOIN et Mme Aline OSTROWSKI reconnaissent volontiers avoir procédé à quelques modifications mais sans désir de travestir la vérité, modifications qui sont par ailleurs fréquentes et qui se font parfois avec l'aide de M. Daniel DEMONCHAUX pour la rétablir; ils veilleront à l'avenir à se montrer plus circonspects avant de procéder à ces modifications.
- Le Compte-rendu est adopté à 15 voix pour.

- **Délibération pour valider le projet de construction de l'équipement para et périscolaire :**

- Compte-tenu de la longue présentation (voir plus haut) le vote intervient rapidement.
- Le Conseil vote le projet à 12 voix pour et 3 voix contre.
- M. Jean-Pierre DOMONT demande aux opposants de s'exprimer sur les raisons de leur vote.
- M. Didier TARGIT émet en particulier des doutes sur la capacité future de cet équipement compte tenu de l'augmentation prochaine de la population de Villers-Bocage même si le projet lui paraît très intéressant.
- Mme Anne-Sophie DOMONT apprécie aussi le projet mais rappelle son opposition initiale au choix de l'emplacement : elle aurait préféré depuis le début le construire près de l'école primaire sur un terrain contigu acheté par la commune, terrain qui aurait pu accueillir par la suite un nouveau restaurant scolaire car l'équipement actuel ne semble plus satisfaire les besoins.
- M. Didier TARGIT craint par ailleurs le manque de places de stationnement et les nuisances que cette insuffisance risquait d'entraîner pour les riverains.
- M. Michel BOYARD répond que ce projet était dans le programme de la liste conduite par Mme Anne –Sophie DOMONT aux dernières élections, ce que conteste M. Didier TARGIT.
- M. Michel BOYARD ajoute par ailleurs qu'il n'y aura jamais assez de places de stationnement, qu'il faut au contraire les limiter pour encourager les usagers à marcher.
- M. Didier TARGIT regrette qu'il n'y ait pas d'espace prévu pour le tir à l'arc.
- M. Jean-Pierre DOMONT rappelle que cette question a été tranchée en commission car réserver un local pour le tir à l'arc était trop contraignant. En conclusion, il exprime l'idée que cet édifice devait être visible et qu'il enrichissait d'une certaine manière le patrimoine de la commune.

- **Délibération pour demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018) pour le projet de construction de l'équipement para et périscolaire avec le financement :**

- La subvention devrait représenter 40% d'une somme plafonnée à un million d'euros
- D'après la préfecture et selon M. Jean-Pierre DOMONT, cette subvention n'est pas acquise car le projet ne semble pas correspondre aux critères d'éligibilité. Cependant M. Jean-Pierre DOMONT compte mettre en avant qu'il s'agit d'un projet sportif et intercommunal puisque beaucoup de membres des différentes associations ne sont pas de Villers-Bocage. Il pense aussi faire valoir le

fait que ce projet entre dans le cadre de la revitalisation du milieu rural. Par ailleurs, il déplore que l'interlocutrice de la région au téléphone lui ait conseillé d'envoyer un courrier au président de la Région Haut de France Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Il a obtenu un rendez-vous avec M. Bourgeois, Conseiller Régional, et avec la CAF de la Somme.

- De toute façon, ajoute M. Jean-Pierre DOMONT, une subvention de 250 000 euros est d'ores et déjà acquise. On peut aussi espérer une subvention au niveau du fonds d'investissement local. Si la commune n'avait aucune subvention de ce côté-là, l'investissement entraînerait un remboursement de 50 000 euros par an sur 25 ans ce qui semble très supportable pour la commune.
 - Le Conseil vote à 15 voix pour demander une subvention à la DETR.
- **Délibération pour valider la décision de la commission d'appel d'offres du choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la phase de conception et de suivi de la construction de l'équipement para et périscolaire et de l'aménagement des espaces extérieurs :**
 - Après ouverture des plis, la société Impact Conseil Ingénierie a été retenue par 4 voix contre 3 par la commission.
 - Le Conseil valide le choix de la commission à 12 pour et 3 voix contre
- **Délibération pour valider les décisions de la commission d'appel d'offres pour les missions afférentes à la construction de l'équipement para et périscolaire :**
 - Mission de contrôle technique : la DECRA a été retenue par la commission pour la somme de 4 800 euros.
 - Coordination sécurité protection santé : MEGATEC a été retenue par la commission pour 2 905 euros
 - Etude géotechnique : GINGR a été retenue par la commission pour la somme de 1 950 euros
 - Géomètre : Latitudes a été retenue pour la somme de 850 euros par la commission
 - Recherche de présence d'amiante : DIM Expert a été retenue pour 2 000 euros
 - Tous ces choix ont été validés par 15 voix pour par le Conseil Municipal.
- **Délibération pour le choix de l'entreprise qui réalisera le mini stade.**
 - M. Jean-Pierre DOMONT informe qu'il faut décider rapidement si l'on veut obtenir une importante subvention qui pourrait atteindre 30% de la somme.
 - Mme Chantal GAUDOIN rappelle que le cahier des charges fourni aux 3 entreprises concurrentes (Renov sport, Casal Sport et Mefran) prévoyait :
 - 2 buts pour le foot, le hand-ball, le hockey + 2 buts de fond
 - 2 panneaux de basket et 2 filets de basket
 - 2 poteaux multisports (volley, badminton, mini tennis...) + 1 filet multisports
 - Les tracés au sol + 1 panneau d'information + 1 accès PMR
 - Pour la plateforme le cahier des charges est identique pour tous les mini-stades
 - La commission Vie scolaire et associative préconise le choix de Renov sport avec un sol en résine acrylique car, il est moins onéreux, il est résistant, imperméable à l'eau et antidérapant. De plus la résine apporte un certain confort. Par contre il faut la refaire tous les 8 ans environ. Par ailleurs M. Jean-Pierre DOMONT fait remarquer que cette entreprise est locale puisqu'elle est basée à Rubempré. Par ailleurs, si elle obtient le chantier, elle a émis l'idée d'offrir gracieusement une partie du terrain de pétanque.

- Mme Fazia DECHIR et M. Christophe MARIETTE font remarquer que le projet retenu par la commission ressemblait trop à une cage dans la mesure où il est prévu de construire 4 côtés avec des filets montant à 5 mètres de hauteur. Ils font valoir le fait qu'il risque d'y avoir un manque de transparence donc un manque de convivialité.
- Mais Mme Chantal GAUDOIN rappelle que le projet Renov sports présente l'intérêt de proposer des parois en barreaux ce qui améliore grandement la transparence.
- Parallèlement à la discussion sur le choix de l'entreprise, s'engage une série d'échanges sur l'emplacement de cet équipement : la commission semble avoir émis un avis favorable pour le construire sur le jardin du Manoir.
- M. Michel BOYARD est opposé à cet emplacement en raison de la proximité des logements pour les personnes âgées.
- Mme Aline OSTROWSKI est convaincue pour sa part que les anciens ne verraient pas forcément d'un mauvais œil l'installation de cet équipement qui apportera vie et animation dans ce quartier.
- Mme Fazia DECHIR fait valoir aussi le fait que cet emplacement a le mérite de la cohérence : le jardin du manoir devient un espace structurant pour les loisirs au village, un espace de forte convivialité, un espace intergénérationnel puisqu'il sera à côté de l'aire de jeux pour les enfants et le terrain de pétanque. Elle ajoute que le manoir n'est qu'une maison bourgeoise du XIXe siècle et que même si elle ne manque pas de charme, il ne faut pas s'interdire de valoriser cet espace intéressant au nom du respect d'un patrimoine qui n'est pas exceptionnel.
- M. Stevens SIMMONDS précise que pour un temps, les avis étant trop partagés, certains membres de la commission avaient, en désespoir de cause envisagé le choix du terrain derrière l'école. Mais l'équipement risquait d'être enclavé, difficile à contrôler ou tout simplement délaissé par les jeunes. Il serait donc dommage d'investir dans un équipement inutilisé. Il ajoute que le choix de cet emplacement a été plébiscité par la commission étant en effet convaincue par les arguments développés plus haut.
- Il est finalement décidé de distinguer le choix de l'entreprise et le choix de l'emplacement, Mme Anne-Sophie DOMONT faisant valoir par ailleurs que la délibération sur le choix du lieu n'avait pas été annoncée en début de séance.
- Le Conseil municipal vote donc à 15 voix pour le choix de l'entreprise Renov sport pour la somme de 63507,20 euros mais remet à une date ultérieure le choix de l'emplacement.

- **Le Conseil Municipal se termine à 23 h17 sans avoir épuisé l'ordre du jour.**